

Fiche pratique « Les outils du télétravail »

Le télétravail consiste à effectuer, à distance de son lieu de travail, l'activité professionnelle habituelle. Dans la situation de crise actuelle, il peut également simplement consister à pérenniser un contact avec vos clients au cours de la fermeture de votre point de vente.

Pouvoir prendre en charge tout ou partie de son activité professionnelle à domicile nécessite de considérer quelques prérequis tels que disposer d'outils numériques permettant le travail collaboratif, disposer d'une connexion à internet et d'une ligne téléphonique fixe et ou mobile.

Mise en place des outils

Il vous suffira à minima de disposer d'un ordinateur et d'un téléphone connectés à internet et permettant d'accéder aux outils ou services de l'entreprise (site web, réseaux sociaux mais également outil de vente, etc.).

Quelques questions à se poser pour définir comment vous préparer au télétravail :

- Où sont stockés les fichiers et logiciels dont j'ai besoin ?
 - sur mon ordinateur sur mon lieu de travail
 - sur un serveur situé sur mon lieu de travail ou sur un site distant
 - dans le cloud (stockés sur des serveurs accessibles depuis tout ordinateur disposant d'un accès à internet)
- Si mes fichiers et logiciels se trouvent uniquement sur mon lieu de travail, puis-je prendre le contrôle à distance depuis chez moi sur mon poste de travail ?
 - Oui je dispose d'accès nomade (VPN, TSE, ou autre logiciel de type Remote Desktop)
 - Non c'est impossible

Si vous ne pouvez accéder à vos outils de travail informatique que depuis votre lieu de travail il serait donc pertinent d'envisager de mettre en œuvre de nouvelles solutions techniques telles que par exemple :

Logiciels Bureautique

- Google Gsuite (logiciels de bureautique dans le cloud)
- Microsoft 365 + compte one drive

Accès distants

- Abonnement Teamviewer ou équivalent
- Utilisation d'une connexion Terminal Server
- Etc.

Sécurité des données

Le guide des bonnes pratiques en matière de télétravail proposé par la CNIL est un excellent point de départ pour comprendre les points clefs à vérifier avant de mettre en place le télétravail.

- Sécurisez votre connexion internet
- Favorisez l'usage d'équipements fournis et contrôlés par votre entreprise
- Si vous devez utiliser un ordinateur personnel, assurez-vous qu'il est suffisamment sécurisé
- Communiquez en toute sécurité
- Soyez particulièrement vigilant sur les tentatives d'hameçonnage

<https://www.cnil.fr/fr/salaries-en-teletravail-queles-sont-les-bonnes-pratiques-suivre>

Outils de visioconférence

Travailler à distance nécessite également souvent de pouvoir échanger avec divers contacts (collaborateurs, fournisseurs, etc.) Voici quelques outils gratuits ou payants permettant de mettre en place des réunions en visioconférence :

- Google Hangouts gratuit et Google Meet (inclus dans Gsuite)
- Skype (gratuit) et Microsoft Teams (payant)
- Webex de cisco (payant)
- Jitsi (open source gratuit)

et des outils comme Livestorm (payant) pour organiser des webinaires par exemple

Source CCI France – 15 mai 2020